

# FAVORISER + L'EMPLOI

*Equiper*

Les écoles  
en informatique



*Encourager*

La formation  
professionnelle



*Promouvoir*

L'insertion  
professionnelle



*Soutenir*

les activités  
créatrices  
d'emploi

+  
**EN WALLONIE**



## *Equiper* Les écoles en informatique

- ▶ Pour intégrer les PMTIC dans l'enseignement primaire, secondaire et de promotion sociale

## *Encourager* La formation professionnelle

- ▶ Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi
- ▶ Répondre aux besoins des associations, des services et des entreprises
- ▶ Encourager la qualification professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie

## *Promouvoir* L'insertion professionnelle

- ▶ Favoriser l'accès au travail des personnes plus défavorisées
- ▶ Encadrer les agences de placement
- ▶ Subventionner des emplois utiles dans les secteurs marchand et non marchand
- ▶ Appliquer la réglementation des permis de travail aux personnes de nationalité étrangère (ressortissants hors UE)
- ▶ Agréer les entreprises de titres-services

## *Soutenir* Les activités créatrices d'emploi

- ▶ Encadrer les futurs entrepreneurs grâce aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi ( S.A.A.C.E.)
- ▶ Renforcer le développement local et la gestion des centres-villes
- ▶ Soutenir la formation des créateurs d'entreprises

# Equiper

## Les écoles en informatique



- **Le projet cyberclasse**

- a permis d'équiper 89,2% des écoles primaires, secondaires et de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Région wallonne d'une ou de plusieurs cyberclasses ;
- soit 38.538 ordinateurs opérationnels.

- **Le projet école numérique**

- intègre les technologies de l'information et de la communication dans l'approche pédagogique ;
- vise les écoles de l'enseignement fondamental, les écoles secondaires, de promotion sociale et les Hautes Ecoles de la Wallonie;
- fait partie du Plan numérique pour la Wallonie.

# Encourager

## La formation professionnelle



- **La Formation en Alternance**

- octroie un incitatif financier à l'employeur et à l'opérateur de formation reconnu pour la formation d'un jeune stagiaire de 15 à 25 ans afin de l'aider à acquérir une qualification ;

- **Le congé-éducation payé**

- permet aux travailleurs du secteur privé de suivre des formations pendant ou en dehors des heures normales de travail ;
- reconnaît différents types de formations qui peuvent être suivies dans ce cadre .
- accorde à l'employeur une indemnité forfaitaire pour ces heures de formation.

- **La formation en agriculture**

- octroie des subventions à des centres de formation professionnelle agricole pour l'organisation de cours ou de stage en exploitation.

- **La formation continuée**

- incite les travailleurs à se former grâce aux chèques-formation;
- soutient la formation en technologies de l'Information et de la Communication (PMTIC) pour tous et octroie des indemnités pour l'enseignement de promotion sociale.

- **L'insertion des personnes peu ou pas qualifiées**

- se concrétise par le soutien des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP), des organismes de formation qualifiante et d'actions en faveur de l'égalité des chances.

- **Le développement de l'alphabétisation, en partenariat avec la Communauté française**

- participe à l'analyse et à la coordination des politiques d'alphabétisation ;
- propose des subventions ponctuelles d'actions de formation, de sensibilisation et de coordination.

- **Le cofinancement des projets soutenus par l'Union européenne**

- favorise la formation et l'emploi dans le secteur social et dans celui de l'agriculture ;
- finance des projets inter-régionaux et transfrontaliers importants.

# Promouvoir

## L'insertion professionnelle



- **Les Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.)**

- soutiennent le recrutement de demandeurs d'emploi par les pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires, le secteur non marchand, l'enseignement ;
- sont gérées en collaboration avec le Forem qui assure le paiement partiel de la rémunération de travailleurs.

- **Le Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.)**

- soutient l'engagement, dans le secteur non marchand, de chômeurs complets indemnisés, de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière ;
- s'assortit d'une formation du travailleur proposée par le Forem ;

- **L'incitant financier SESAM**

- soutient les petites entreprises qui engagent des demandeurs d'emploi inscrits auprès du Forem et est géré en collaboration avec le Forem qui assure le paiement des subventions.

- **Les Agences de Placement**

- sont enregistrées pour les services de recherche d'emploi, de recrutement et sélection, d'insertion, d'outplacement, de placement de sportifs professionnels et d'artistes de spectacle;
- sont agréées pour les services de travail intérimaire.

- **Les Missions régionales pour l'Emploi et les Maisons de l'emploi**

- facilitent l'insertion du public défavorisé dans un emploi durable et de qualité par un accompagnement, une formation professionnelle et éventuellement un contrat de travail à durée déterminée (emploi « tremplin ») ;
- accueillent les demandeurs d'emploi et les conseillent dans leurs démarches.

## • La délivrance des permis de travail aux personnes étrangères

◦ répond aux besoins de l'économie wallonne en compétences professionnelles et assure le droit au travail de catégories de personnes étrangères ciblées.

## • La délivrance des cartes professionnelles aux travailleurs étrangers indépendants

◦ établit un équilibre entre les aspirations des ressortissants étrangers qui désirent exercer une activité indépendante en Wallonie et les intérêts économiques sociaux et culturels de la région.

## • Les titres-services

◦ permettent aux particuliers de recourir à une entreprise agréée pour l'aide de nature ménagère (nettoyage du domicile, courses ménagères, repassage, transport de personnes à mobilité réduite) ;

contribuent à la promotion et au développement des emplois de proximité.

## • Les agences locales pour l'emploi

◦ permettent aux particuliers de bénéficier de services tels que les petits travaux de jardinage, la garde d'enfants, les travaux administratifs,...

◦ permettent de répondre à la demande d'emploi de personnes éloignées du marché du travail.

## • La convention premier emploi

◦ finance la mise au travail de jeunes travailleurs ;

◦ permet à des jeunes de moins de 26 ans d'avoir une première expérience professionnelle

# Soutenir

## Les activités créatrices d'emploi



### • Les Structures d'Accompagnement à l'Auto-Création d'Emploi

◦ proposent un accompagnement gratuit et un suivi à des demandeurs d'emploi désireux de devenir indépendants ou de créer leur entreprise, afin de tester leur projet avant de se lancer définitivement sur le marché.

### • Les chèques-formation à la création d'entreprises

◦ permettent de former les futurs entrepreneurs.

### • Les Agences de Développement Local (A.D.L.)

◦ reçoivent une subvention pour encourager le partenariat local privé/public exploitant les potentialités économiques locales d'une commune ou de plusieurs communes de moins de 40.000 habitants afin de créer des emplois nouveaux sur base d'un diagnostic.

### • Les Associations de gestion des centres-villes

◦ se donnent pour objectif de répondre aux besoins de la population de communes de plus de 30.000 habitants en matière d'animation, de gestion, de sécurité, d'information et de convivialité;

◦ favorisent de nouveaux métiers via les Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.), le Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.) et le Plan de Convention de Premier Emploi (Rosetta).

#### Nos partenaires sont entre autres:

Le Forem - [www.forem.be](http://www.forem.be)

L'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) - [www.ifapme.be](http://www.ifapme.be)

L'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) -

<http://statistiques.wallonie.be>

EWBS, E-Administration et Simplification

<http://www.ensemblesimplifications.be>

L'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) - [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

L'Association du Management de centre-ville (AMCV) - [www.amcv.be](http://www.amcv.be)

L'interfédération des EFT et des OISP - [www.interfed.be](http://www.interfed.be)

L'ASBL Lire et Écrire - [www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

Le Service Public Fédéral (SFP) Emploi, Travail et Concertation sociale

[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)

**Service public de Wallonie  
Département de l'Emploi  
et de la Formation professionnelle**

Inspectrice générale : Ariane BOGAERTS

Place de la Wallonie, 1  
5100 NAMUR (Jambes)



Contactez-nous pour plus d'informations  
Tél.: 081 33 43 00 - Fax: 33 43 22

Visitez le site: <http://emploi.wallonie.be>

**Direction de l'Emploi et des Permis de Travail**

M. Stéphane Thirifay - Tél.: 081 33 43 62  
[stephane.thirifay@spw.wallonie.be](mailto:stephane.thirifay@spw.wallonie.be)

**Direction de la Promotion de l'Emploi**

M<sup>me</sup> Christine Cornez - Tél.: 081 33 43 71  
[christine.cornez@spw.wallonie.be](mailto:christine.cornez@spw.wallonie.be)

**Direction de la Formation Professionnelle**

M. Jean-François Heuse - Tél.: 081 33 43 19  
[jeanfrancois.heuse@spw.wallonie.be](mailto:jeanfrancois.heuse@spw.wallonie.be)



**Direction des Politiques transversales  
Région-Communauté**

M<sup>me</sup> Catherine Stasser - Tél.: 081 33 43 60  
[catherine.stasser@spw.wallonie.be](mailto:catherine.stasser@spw.wallonie.be)

**Direction des Emplois de proximité**

M. Francis Szabo - Tél.: 081 33 43 36  
[francis.szabo@spw.wallonie.be](mailto:francis.szabo@spw.wallonie.be)

